



Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Service universel

Ainsi que nous l'avions annoncé dans le bulletin n°30, le **Parlement européen vient d'approuver une résolution sur la communication de la Commission sur le premier rapport du suivi relatif au service universel dans le secteur des télécommunications dans l'Union Européenne** (COM(98)0101 - C4-0249/98).

Rappelant que l'accès au service universel des télécommunications est une condition indispensable pour le développement d'une société de l'information qui donne ses chances à tous, le Parlement s'étonne d'un certain nombre de faits qui montrent que la directive est mise en oeuvre diversement selon les Etats membres. Le Parlement rappelle, en particulier, que l'article 3 § 1 du chapitre II de la directive oblige les Etats membres à veiller à ce que les services compris dans le champ du service universel soient mis à la disposition de tous les utilisateurs sur leur territoire, à un prix abordable quelles que soient les zones géographiques et que, le cas échéant, le financement du service universel peut être assuré par un mécanisme spécifique.

Il demande, par ailleurs, à la Commission d'enquêter sur la diminution de la pénétration du téléphone dans certains Etats et d'en analyser les résultats, ainsi que d'assurer la diffusion des "meilleures pratiques" aux Etats membres d'introduire des arrangements tarifaires particulièrement adaptés aux utilisateurs les moins riches et de suivre de près l'évolution des coûts que soient approfondis et généralisés à tous les pays de l'Union les mécanismes permettant aux consommateurs de participer aux décisions ayant trait aux services des télécommunications, ainsi que les mécanismes pour le traitement des réclamations introduites par les consommateurs que le mécanisme de financement du service universel prévu par la directive soit "de règle dès que toute autre solution implique une atteinte au caractère abordable du prix".

L'intérêt de cette résolution réside, en particulier, dans le fait qu'elle assume que le marché n'assume pas naturellement les obligations de service public et/ou de service universel.

L'expérience montre, par ailleurs, que les régulateurs en place dans la plupart des pays ne sont pas toujours en mesure d'imposer aux opérateurs, qui agissent dans un milieu oligopolistique, leurs obligations de service universel. Or, compte tenu du jeu des alliances entre opérateurs, le marché sera de plus en plus oligopolistique et les obligations de service public ne seront, à l'évidence, assurées que si tous les intéressés sont en mesure de les imposer. Ceci signifie, d'une part, que les consommateurs, pris collectivement à travers leurs associations, doivent en priorité imposer ces obligations, et, d'autre part, qu'une évaluation est, de plus en plus et de manière urgente, indispensable. De ce point de vue, il est regrettable que le Parlement, comme les autres instances européennes, n'aille pas au bout de sa logique et ne propose pas **la création d'une instance européenne, pluraliste et publique, d'évaluation pour les télécoms**. Faute d'une telle évaluation, les obligations de service universel ou de service public risquent fort de tomber en désuétude, les opérateurs s'entendant pour ne pas les mettre en oeuvre, les instances de régulation ne l'imposant pas, les pouvoirs publics nationaux et européens risquant de constater ce manque sans réagir réellement.

Jean-Claude Boual et Pierre Bauby

A Universal Service

As we announced in Bulletin No 30, the **European Parliament has just approved a resolution on the Commission's communication relating to the first report on a universal service in the telecommunications sector, within the European Union** (COM(98)0101 - C4-0249/98).

Recalling that access to a universal service in telecommunications is an indispensable condition for the development of an information society that gives a chance to everyone, the Parliament is surprised by a number of points which indicate that the Directive is being implemented in various ways across the Member States. The Parliament recalls especially that the Directive (in Article 3 § 1 of Chapter II) obliges Member States to ensure that services included within the bundle of a universal service are provided to all users in each national territory, at a price which is affordable whatever the location, and that the financing of the universal service should be ensured by a specific mechanism.

The Parliament also requests i) that the Commission examines the fall in the penetration rate of telephones in certain Member States, so that the spread of "best practices" is ensured within Member States, ii) that Member States introduce pricing arrangements which are especially adapted to less well-off users and that cost trends are followed up closely, iii) that mechanisms are strengthened and generalised throughout Member States which allow consumers to participate in decisions taken relating to telecommunication services as well as mechanisms allowing consumers to lodge complaints, iv) that the financing mechanism set out in the Directive becomes "the rule, as soon any other solution threatens the affordable nature of prices".

The importance of such a resolution lies in the fact, in particular, that it assumes the market does not naturally ensure the obligations of a public service and/or a universal service.

Furthermore, experience shows that existing regulators in most countries are not always in a position to impose universal service obligations on operators, which are working in an oligopolistic environment. In addition, given present mergers and acquisitions, the market will become more and more oligopolistic and public service obligations will obviously only be ensured if all the interested parties are able to impose them. This means that it should be a priority for consumers - acting collectively through associations - to impose their obligations, and that an assessment of this issue is urgent and indispensable. From this point of view, it is regrettable that the Parliament, along with the other European bodies, has not gone to the conclusion of its argument and did not propose **the creation of a European body, which is pluralist and public, to assess telecommunications**. The absence of such an assessment means that the obligations to a universal service or public service risk becoming obsolete, as operators may agree amongst each other not to apply them, as regulatory bodies may not impose them, while national public authorities may detect such shortcoming yet not really act upon them.

Jean-Claude Boual and Pierre Bauby

Marchés publics

Le Parlement européen vient d'adopter un rapport sur la communication de la Commission intitulée "Les marchés publics dans l'Union Européenne", dans lequel il souhaite une simplification des réglementations applicables pour les adapter aux évolutions de la société, les rendre plus faciles à mettre en oeuvre et plus efficaces. Il estime, par ailleurs, que les aspects sociaux et environnementaux devraient revêtir plus d'importance dans la sélection des offres et que les autorités publiques devraient, par exemple, être, également, autorisées à poser des conditions sur l'incidence des processus de production sur l'environnement. Il invite, notamment, la Commission à prendre des initiatives permettant aux citoyens et aux collectivités locales d'exercer une influence sur les opérateurs privés de services publics et leur garantissant le droit à l'information et le droit à participer à l'élaboration de la réglementation. Enfin, il se félicite que la Commission ait pris l'initiative d'explorer la possibilité d'**établir des listes noires ou grises** des entreprises accusées de fraude ou de corruption et propose que soit étudiée la possibilité d'y inclure les sociétés accusées de violation des normes sociales et environnementales. Ces listes devraient être accessibles, sur le réseau internet, aux Etats membres, aux collectivités locales et aux autres autorités publiques.

Société de l'information

La Commission vient de présenter un Livre vert sur l'accès à l'**information émanant du secteur public** dans la société de l'information. L'information publique visée est de nature diverse. Elle couvre à la fois l'information administrative (lois, jugements des tribunaux, information parlementaire,...) et l'information relative au monde extérieur (géographique, sur les entreprises, la recherche, le développement, statistiques). "Le secteur public est le plus grand producteur d'informations dans l'exercice de ses tâches normales", or l'accès à ce type d'information n'est pas optimal en Europe, contrairement aux Etats-Unis, et le manque de transparence risque d'affecter la compétitivité de l'industrie européenne, estime, en substance, le Livre vert. Le rapport relève en outre que les conditions d'accès varient selon les Etats membres. Enfin, parmi les questions soulevées, on note le respect de la vie privée, la tarification, l'existence de droits d'auteurs. Toutes les parties concernées (des secteurs publics et privés) sont invitées à s'exprimer d'ici le 1^{er} juin 1999.

Initiative

La COFACE (Confédération européenne des organisations familiales) vient de soumettre aux groupes politiques du Parlement européen et aux candidats aux élections européennes un programme visant à intégrer la famille dans la construction européenne. Il demande, notamment, que les services d'intérêt général, qu'ils soient économiques (postes, gaz, électricité,...), ou concernent la santé, l'enseignement,..., restent effectivement accessibles à toutes les catégories de consommateurs et que les fonds structurels européens interviennent dans la politique du logement social et que soit réduit le déséquilibre entre les placements mobiliers et immobiliers.

Séminaire européen

Nous vous rappelons que les inscriptions au séminaire "**Cohésion sociale et solidarité territoriale. Forger des services européens d'intérêt général**" qui se déroulera au Parlement européen à Bruxelles les 22 et 23 mars 1999 sont à adresser avant le 10 mars au Celsig : celsig@worldnet.fr / Fax : 33 1 40 42 13 78 Participation aux frais : 150 euros

Public Markets

The European Parliament has just adopted a report on the Commission's communication entitled "Public Markets in the European Union". In the report, it states its wish that regulations be simpler and applicable to trends in society, that they be easier to implement and more effective. Furthermore, the Parliament considers that the social and environmental aspects should have more importance in the selection of bids. Public authorities should also, for example, be permitted to set conditions relating to the environmental impact of production processes. In particular, the Parliament calls on the Commission to take initiatives allowing citizens and local authorities to influence private operators of public services and guarantee them the right to information and the right to participate in the formulation of regulation. Lastly, it congratulates itself for the fact that the Commission has taken the initiative of exploring the possibility of **setting up a black or grey list** of companies accused of fraud or corruption and proposes including companies which have violated social and environmental norms be studied. These lists should be accessible on Internet, for Member States, local authorities and other public authorities.

Society and Information

The Commission has presented a Green Paper on access to **public sector information** in the information society. The information included is diverse. It includes both administrative information (laws, court rulings, parliamentary information etc.) and information relating to the outside world (geographic, on companies, research, development, statistics etc.). Essentially the Green Paper considers that "the public sector is the largest producer of information in the exercise of its normal functions". Yet access to this type of information is not optimal in Europe, as opposed to the United States, while the lack of transparency risks affecting the competitiveness of European industry. The report also notes that conditions of access vary across Member States. Lastly, respect for privacy, pricing and copyrights are among the matters addressed. All interested parties (from the public and private sectors) are invited to express their views by 1st June 1999.

Initiative

The COFACE (European Confederation of Family Organisations) has submitted - to the political groups of the European Parliament as well as to candidates for the European elections - a programme aiming at integrating families into European construction. This programme requests especially that: i) services of general interest, be they economic (the post, gas, electricity etc.) or relating to health and education etc. remain accessible to all types of consumers, and ii) that European structural funds support social housing as well as that the imbalance between financial and property investments be reduced.

European Seminar

We remind you that the enrolments for the seminar on "**Social Cohesion and Interregional Solidarity - Forging European Services of General Interest**", which will take place at the European Parliament in Brussels the 22 and 23 March 1999, be addressed to Celsig by 10 March: celsig@worldnet.fr / Fax: (33-1) 40 42 13 78. Fees: euro 150.

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@worldnet.fr. Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Nicholas Sowels. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. *Distributed by Fax and E-mail exclusively*. Abonnement 1 an : 500 FF. *Subscription for 1 year: FF 500*. Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request*.